

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021**

### **COMPTE-RENDU**

Le onze mai deux mille vingt-et-un à dix- neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au Patro, sous la présidence de Monsieur Gilles CREACH, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation :** 30/04/2021

**Conseillers en exercice :** 23      **Présents :** 21      **Votants :** 22

**Étaient présents :** Le Maire, Gilles CREACH

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, COLMOU Jean Rémy, KERRIEN Ronan, CLEACH Juliane

Les conseillers délégués : ARGOUARCH Michel, BONHUMEAU Loïc, KERSCAVEN François ; JONCOUR Johan

Les conseillers : DANIÉLOU Céline, BLONS Béatrice, COCAIGN Christophe, BOULANGER Régine, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, QUEAU Corinne, CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, KERGUIDUFF Mireille

**Absents excusés :** GOUDE Anaëlle

**Absents :** Dominique Meudec

**A été élu secrétaire de séance :** Régine Boulanger

---

PV du 25/03/2021 (dernière séance) adopté.

---

#### **1/ Répartition des charges de fonctionnement de l'école de Penzé**

Monsieur Le Maire rappelle que les charges de fonctionnement pour l'école de Penzé sont réparties au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, inscrits à la rentrée scolaire.

La répartition pour l'année 2020 s'établit comme suit :

- Plouénan 17.07 %
- Taulé 60.98 %
- Guiclan 21.95 %

Cette répartition conduit la commune à verser une participation de 42 069,53 € en 2020 ; contre 48 147,41 € en 2019 ; pour le fonctionnement de l'école de Penzé.

Le total des dépenses nettes s'élevant à 68 989,07 € contre 79 237.58€ en 2019.

Sur avis de la commission des affaires scolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la nouvelle répartition des charges de fonctionnement de l'école de Penzé et pour le versement de la participation.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

**Aude Goarnisson** : Cette délibération nous permet de réaffirmer tout notre attachement et notre soutien à l'école de Penzé. Elle est atypique, car concerne 3 communes, qui dépendent elles-mêmes de 3 EPCI distincts, ce qui reflète en miroir la géographie du bourg de Penzé, lui-même réparti sur 3 communes, Taulé, Guiclan, Penzé.

En effet, les écoles publiques sont financées pour le fonctionnement par les communes où elles sont situées. Bien que située en Plouéan, Taulé participe largement et de manière volontariste au fonctionnement de l'école de Penzé.

Le coût par élève est de 1642 euros à Penzé contre autour de 900 euros pour les écoles de Jean Monnet et St Joseph.

A noter qu'en investissement, la participation est la suivante : 50% pour Taulé, 35% pour Plouéan, 15% pour Guiclan

42 enfants à Penzé ; deux classes, 24 Taulésiens

**Michel Argouarch et aude Goarnisson** : suite à la commission de sécurité, les ST sont intervenus pour débarrasser les encombrants qui gênaient dans le sous-sol. Une porte incendie a été installée par les ST également.

Le mur de soutènement ne bouge pas suite au contrôle d'ATOUEST.

## **2/ Demande de subvention pour une brosse de désherbage**

Monsieur Le Maire indique qu'une subvention peut être obtenue pour l'achat de la brosse de désherbage validé lors de la commission finances du 09 mars 2021.

L'ensemble des collectivités bretonnes est invité à adhérer à une charte de désherbage des espaces publics.

Nous avons signé cette charte en 2017 et nous sommes dans une démarche zéro phyto en partenariat avec le syndicat du haut Léon.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du matériel et du coût plafond.

La brosse de désherbage coûte 7890€, nous pouvons prétendre à 50% de ce coût, soit 3945€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Bretagne.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

**Denis Lemeunier** : c'est une brosse qui s'adapte sur le devant du tracteur parce que c'est plus simple à utiliser pour le chauffeur. Elle s'adapte à tous niveaux, elle n'abîme pas les supports.

Nous sommes au zéro phyto depuis peu. Nous ne pouvons qu'utiliser le désherbage mécanique.

**Philippe Clech** : où vont les herbes arrachées ?

**Denis Lemeunier** : sur les chemins, les herbes partent sur le côté ; sur la route, la balayeuse pourra les ramasser. Le travail sera plus efficace et plus rapide.

**Claudine Kerguiduff** : les trottoirs ne sont pas toujours entretenus, les riverains doivent le faire en théorie.

**Denis Lemeunier** : un rappel a été fait par le biais du Taulé info.  
Une souplesse est accordée pour nos anciens qui ne peuvent le faire.

**Philippe Clech** : combien de personnels peuvent utiliser le tracteur avec la brosse ?

**Denis Lemeunier** : deux pour une utilisation en alternance lors des congés.

### **3/ Demande de subvention au titre de la DSIL**

Monsieur Le Maire indique que par circulaire en date du 02 février 2021, le ministre de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les mises en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2021.

Ce nouvel appel à projets vient s'ajouter à celui lancé en début d'année qui concernait la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Notre projet de création d'une aire de loisirs près des salles de sport peut être éligible à cette demande de subvention.

Le taux d'intervention de la DSIL est fixé à 80 % du coût HT de l'opération.

Le montant total des travaux s'élèverait à 289 911.50€ € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la préfecture du Finistère au titre de la DSIL, au vu du refus de la subvention DETR.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

### **4/ Achat d'un bâtiment**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition du commerce appartenant à Madame GUIVARCH, 1 rue Robert Jourden à Taulé.

Ce commerce est situé en plein bourg. La commune y envisage un projet d'aménagement dans les années à venir.

Le montant total de la vente s'élève à 40 000€ sans les frais de notaire. La somme est prévue au budget 2021 à l'article 2132 à l'opération 215.

Bien vendu :

Une partie de propriété, comprenant :

1°) Un bâtiment à usage de commerce et d'habitation, composé de :

- Au rez-de-chaussée : un local commercial

- A l'étage : un logement comprenant : entrée, salon, cuisine, deux chambres, et salle de bains avec w.c.

- Au-dessus : un grenier

2°) Dans le prolongement du bâtiment ci-dessus, un hangar avec w.c

3°) Et partie de courette à l'arrière.

Le tout à prendre dans la parcelle cadastrée section AD n°121.

Conditions de la vente :

- Prix de vente : 40.000,00 € net vendeur ;
- Frais de division par géomètre-expert à charge de la commune ;
- Frais de déplacement du compteur électrique de la maison d'habitation restant appartenir à Madame Guivarch et actuellement installé dans le local objet de la vente, à charge de la commune ;
- Ensemble immobilier vendu avec l'ensemble du mobilier et des déchets présents actuellement dans le bien vendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce commerce ci-dessus aux conditions précitées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

**5/ Étude de sol Inovadia**

Monsieur Le Maire indique que pour le projet de lotissement aux 6 rues des Haras, il est nécessaire de réaliser une étude de sol car cette parcelle a été occupée par une entreprise de travaux publics et de transport.

Afin d'évaluer la compatibilité de la qualité des sols, l'entreprise INOVADIA va réaliser :

- Une étude documentaire historique et de vulnérabilité
- Des investigations complémentaires sur les sols afin de délimiter les zones impactées en hydrocarbures et en métaux lourds
- Une analyse des enjeux sanitaires
- Une identification des options de gestion de la pollution

La proposition financière pour cette étude est de 18 282 €.

Si l'étude permet la réalisation du lotissement, le montant sera déduit du coût d'achat du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide cette prestation et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

Gilles CREACH : Il y a des traces d'hydrocarbure dans le sol car il y avait une cuve de fioul aérienne et une cuve de fioul enterrée. Inovadia a fait retirer 203 tonnes de terre polluées, les travaux ont été réalisés à la charge du propriétaire actuel.

Nous voulons être sûrs que la partie jardin/potager du futur lotissement sera sans risque pour les futurs propriétaires.

L'entreprise INOVADIA garantie leurs résultats.

Le terrain est fléché 1AU, il est nécessaire de construire sur ce terrain pour pouvoir construire sur le lotissement du Vallon. En cas de pollution trop importante, on demandera le déclassement du terrain, mais les procédures sont longues (18 mois minimum à compter de la prochaine révision du PLUIH)

Le terrain des haras est estimé à 150 000 euros. Les frais de l'étude réalisé par Inovadia seront déduits du montant d'acquisition en accord avec le propriétaire.

S'il y a des métaux lourds ou des hydrocarbures découverts lors de l'étude, la zone sera traitée si la zone infectée n'est pas trop importante. Sinon, si la pollution est trop importante et que le terrain est déclaré insalubre, la commune ne fera pas l'acquisition du terrain. Dans ce cas les frais engagés seront à la charge de la commune.

Le plan de gestion réalisé par Inovadia conclura sur les aménagements possibles sur la base du projet (possibilité ou non de jardins potagers, d'arbres fruitiers, leur emplacement préférentiel si nécessaire,...), ainsi que les restrictions d'usage éventuelles. L'objectif d'un plan de gestion est de définir les conditions d'aménagement possibles en prenant en compte la qualité sanitaire des sols. En revanche, cette étude ne comprend pas d'étude géotechnique. Une étude géotechnique est une étude des sols de terrain. Elle sert à deux choses, la première est de déterminer les caractéristiques mécaniques des terrains qui vont être amenés à supporter une construction. La deuxième est d'évaluer les risques naturels recensés dans l'environnement autour du terrain et les impacts que cela pourrait avoir sur la future construction.

## **6/ Emprunt 2021 – budget communal.**

Vu le Code général des collectivités publiques ;

Vu la délibération du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021 ;

Considérant que pour assurer les dépenses d'investissement, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 500 000 € ;

Considérant que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités

Considérant que la proposition du Crédit Agricole est la plus intéressante,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la souscription d'un emprunt auprès de l'établissement bancaire du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 500 000 € (cinq cent mille €uros)

Durée : 20 ans

Objet : Financement de l'aire de loisirs et de la rénovation de l'école Jean Monnet

Caractéristiques du taux : taux fixe de 0.50 %

Amortissement : constant

Fréquence de l'échéance : trimestrielle

Commission d'engagement : 0€

Frais de dossier : 500 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

## **7/ Servitude de passage**

Monsieur Le Maire indique que l'étude notariale de maître URIEN demande la constitution de deux servitudes de passage pour la vente RIOU – TANGUY / APPERT.

Le compteur électrique et le compteur d'eau se trouvent dans une partie de l'exploitation agricole appartenant à Monsieur Tanguy.

En conséquence, deux servitudes sont à constituer, à savoir :

1ent- une 1<sup>ère</sup> servitude relative au raccordement de la maison vendue au réseau électrique, dont le fonds dominant serait le bien vendu sus désigné et le fonds servant serait :

- Les parcelles A853, 58 et 59, appartenant à M. Pascal TANGUY
- La parcelle A 1374 appartenant à Mme Marie Odile RIOU et M. Pascal TANGUY
- Et la parcelle A 1378 appartenant à la commune de Taulé

2ent – une 2<sup>ème</sup> servitude relative au raccordement de la maison vendue au réseau public d'eau potable, dont le fonds dominant serait le bien vendu sus désigné et le fonds servant serait :

- Les parcelles A 57, appartenant à M. Pascal TANGUY
- La parcelle A 1374 appartenant à Mme Marie Odile RIOU et M. Pascal TANGUY
- Et la parcelle A 1378 appartenant à la commune de Taulé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide ses servitudes et autorise le maire à signer les documents correspondants.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

### **8/ Dénomination du futur lotissement**

Monsieur Le Maire indique dans le cadre de l'opération d'aménagement du terrain Roz Velion, il est nécessaire de nommer le lotissement pour utiliser le nom sur tous les documents administratifs.

Après avis de la commission urbanisme et du conseil municipal, le nom retenu est : **le clos des pommiers.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le nom « le clos des pommiers » pour désigner le futur lotissement.

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

### **9/ Décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au vote des décisions modificatives suivantes sur les comptes du budget principal :

Suite à une panne du groupe de la chambre froide, il est nécessaire d'acheter un nouveau. Le montant de la facture s'élève à 4573,36 €

#### **COMPTES A REDUIRE**

#### **Section d'investissement : dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant budget	Montant DM	Montant après opération
020	01	Dépenses imprévues	6 745.08€	- 4 573.36 €	2 171.72€

#### **COMPTES A OUVRIR**

#### **Section d'investissement : dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Opération	Montant budget	Montant DM	Montant après opération
21	2184	Mobilier	183	35 000 €	+ 4 573.36 €	39 573 €

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

### **10/ Décision modificative n°2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au vote des décisions modificatives suivantes sur les comptes du budget principal :

Suite à un trop perçu pour l'attribution de compensation de Morlaix Communauté, nous devons rembourser 2749, 28 €

#### **COMPTES A REDUIRE**

**Section de fonctionnement** : dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant budget	Montant DM	Montant après opération
22	22	Dépenses imprévues	50 828.08 €	- 2 749.38 €	48 078.70€

#### **COMPTES A OUVRIR**

**Section de fonctionnement** : dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant budget	Montant DM	Montant après opération
67	673	Charges exceptionnelles	500 €	+ 2 749.38 €	3 249.38 €

Vote : à l'unanimité

Pour : 22

### **11/ Cession au bénéfice de Morlaix-Communauté du délaissé d'une ancienne voirie**

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension de la Zone d'Activité Économique des Ajoncs, Morlaix-Communauté a sollicité la commune de Taulé pour l'acquisition de cette emprise communale.

Le conseil municipal du 08 mars 2019 a délibéré à l'unanimité sur la désaffectation et le déclassement du délaissé,

Suite au document d'arpentage numéro 1567 N de la parcelle F1467, la parcelle cédée a une contenance de 2543m<sup>2</sup> au lieu de 2000 m<sup>2</sup> prévue.



La surface complémentaire ajoutée lors du DA serait hors recul loi Barnier.

Aussi pour le calcul du prix de vente il faut prendre en considération les 1200 m<sup>2</sup> à 0,5 €, et le reste à savoir 1343 m<sup>2</sup> à 3 €.

Le prix d'achat serait donc modifié et porté à 4629 € au lieu des 3000 € prévus.

Vote à l'unanimité

Pour : 22

### **QUESTION DIVERSES :**

Nous échangeons sur l'organisation des élections régionales et départementales.

Il nous faut 9m2 par personne, soit une jauge de 20 personnes dans la salle du patronage.

Il y aura deux tables de vote par bureau, soit 8 tables au total entre les 2 bureaux.

Nous aurons 1 personne pour la régulation des flux à l'intérieur ou à l'extérieur. Si la personne est à l'extérieur de la salle (sous un barnum par exemple) le nombre maximum d'électeurs admis en simultané dans la salle sera de 8 sinon il sera ramené à 7 pour tenir compte de la jauge théorique de la salle.

Il faut 4 isolements par bureau de vote (2 pour les élections départementales et 2 pour les élections régionales), soit 8 isolements au total.

Nous avons besoin de 6 personnes par bureau + 1 à la régulation l'entrée. Soit 13 personnes par tranche horaire. Il nous faut donc au minimum 24 assesseurs pour couvrir les horaires d'ouverture des bureaux de vote.

Les horaires d'ouverture sont de 8h – 18h (sauf avis contraire de la préfecture). Il est proposé de mettre en place 2 tranches horaires de 5 heures, 8h – 13 h et 13 h – 18 h.

Nous demandons à tous les conseillers de trouver un suppléant qui doit être inscrit sur la liste électorale de la commune. Un mail sera envoyé aux assesseurs pour connaître leurs suppléants et la tranche souhaités. Tous les assesseurs et scrutateurs devront fournir un justificatif de vaccination ou un test PCR négatif pour les élections.

Pour les assesseurs et les scrutateurs, 1 seule vaccination est nécessaire.

### **LES COMMISSIONS**

**Gilles GREACH :** conseil communautaire : diminution des horaires sur plusieurs postes des communes de Mx co, dont Taulé. Lecture du texte commun transmis par Morlaix communauté

Dans le cadre de la couverture 4G pour tous, nous sommes retenus pour avoir une antenne à Penzé, l'opérateur désigné est orange.

Suite à la pollution à Penzé, les maires de Carantec et Taulé et le vice-président de Morlaix communauté chargé de l'eau ont été reçus à la sous-préfecture de Brest par une conseillère de la ministre madame Pompili. Elle a pris en compte les demandes. Une procédure administrative est

en cours ainsi qu'une procédure pénale (suite au dépôt de plainte des associations). D'un commun accord les communes de Morlaix communauté concernées par cette pollution (Taulé, Henvic et Carantec) ont décidé de ne pas porter plainte mais plutôt de travailler avec les acteurs du monde agricole, avec les associations de protection de la nature et avec les organismes d'état pour trouver des solutions pour éviter ce genre de catastrophe.

Un relevé d'Ifremer a été fait le 09 avril 2021 : deux points de contrôle au pont de la corde et à la pointe St Jean. Les taux sont corrects, bien en dessous des seuils maximums.

Les dates des prochains conseils sont : 10 juin et 08 juillet.

Les chèques « double la mise » de Morlaix Co sont reconduit jusqu'au 31 août 2021. Les Pass pour les commerçants et les artisans sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2021.

**Ronan KERRIEN** : les travaux de ralentissement de Penzé ont eu lieu. Les riverains sont satisfaits. Les travaux de la Fibre sont en cours.

Voirie : une commission voirie est à venir pour échanger sur les résultats de l'appel d'offre.

**Jean Rémy COLMOU** : Nous avons obtenu d'une subvention de 90 000€ pour la rénovation de l'école Jean Monnet.

Les travaux de la salle de Penzé ont débuté, il y a un problème pour avoir des devis, les temps d'attente sont long.

**Denis LEMEUNIER** : Les différentes étapes du déconfinement pour le sport et les établissements sportifs :

Au 19 mai 2021 :

- Reprise des activités sportives de plein air et dans les lieux couverts, avec protocoles sanitaires
- Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs, 800 en intérieur, 1000 en extérieur

Au 9 juin 2021 :

- Réouverture des salles de sport
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les établissements sportifs, sous réserve d'un pass sanitaire
- Élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur

Au 30 juin 2021 :

- Fin des limites de jauge, en fonction de la situation sanitaire locale et du type d'évènement
- Possibilité de participer aux évènements de plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur, sous réserve d'un pass sanitaire

Les travaux de l'aire de loisirs ont débuté. Le calendrier est tenu. Une réunion d'information a été faite avec Aude Goarnisson pour informer la population. Il y a eu beaucoup de questions sur des détails techniques.

Un bassin d'orage pour absorber une grande quantité d'eau a été demandé par Morlaix Co.

Le terrain de foot est en cours de finalité, le grillage et des pare ballons sont posés.

Le 13 juin, la manifestation au fil de l'eau aura lieu de 8h30 à 13h00. Gestes barrières et masques de rigueur.

**Marie Claire BOZEC** : Graffiti tour : deux murs de proposés : le gré du vent ou près de la résidence des tilleuls. Nous attendons un retour de Morlaix communauté.

L'exposition de créateurs à St Herbot débute le jeudi 13 mai pour tout l'été. L'idée étant de faire vivre ce lieu.

Nous sommes allés visiter les anciens de l'EHPAD le 30 avril pour la remise de brins de muguet (avec Juliane CLEACH et Régine BOULANGER).

Un travail sur la poste est en cours, nous étudions la faisabilité d'une reprise en mairie.

**Aude GOARNISSON** : pour les affaires scolaires et périscolaires : nous commençons les démarches pour l'achat d'un logiciel de cantine/centre de loisirs pour améliorer la situation des inscriptions.

Nous avons accueilli les enfants durant ce troisième confinement, sans aucun problème.

Nous avons manifesté notre intérêt à adhérer à la démarche proposée par Morlaix Communauté 29 cantines durables, par courrier du Maire au Président de Morlaix Communauté.

Le Recteur d'Académie a accusé réception de la demande de la municipalité d'étudier la faisabilité d'ouverture d'une section bilingue français-breton à la rentrée 2022 à l'école publique Jean Monnet.

**Juliane CLEACH** : Le CMJ en cours de présentation aux écoles. Le panneau d'affichage est en cours de branchement, il manque le document du consuel, les délais de raccordement par ENEDIS est long, fin juin, début Juillet.

**Loïc Bonhumeau** : RLPI : réduction et meilleure gestion de la publicité. En attente d'un rapport, nous aurons plus d'explication au prochain conseil.

Nous réalisons un travail avec Denis Lemeunier sur les liaisons douces, en collaboration avec le CAUE, nous sommes en cours de réalisation de devis.

*Fin du conseil : 21h00*